

**Procès-Verbal du Conseil Municipal  
du mercredi 14 septembre 2016**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance précédente,
- 2) SIVU Fougerolles-Sarzay-Tranzault,
- 3) Contrat Groupe Assurance,
- 4) Travaux école,
- 5) Questions diverses.

<b><u>Nombre de Conseillers :</u></b> En exercice : 10 Présents : 8            pouvoir : 1 Votants : 8 ou 9	<b><u>Date de Convocation :</u></b> 08 septembre 2016 <b><u>Date d'affichage :</u></b> 08 septembre 2016
--	---

L'an deux mil seize et le quatorze septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian PAQUIGNON.

Présents : Christian PAQUIGNON, Philippe VIAUD, Claudine BAYLE, Chantal HIBERT, Éric DESMET, Damien FRADET, Catherine FLÉCHAIRE.

Absents- excusés : Damien CATHERINEAU arrivé à 19 h 45  
Philippe AMEYE arrivé à 20 h00

Pouvoir : Marc DEHECQ a donné pouvoir à Philippe VIAUD.

**ORDRE DU JOUR**

Vote du secrétaire de séance : Claudine BAYLE

**1) Compte-rendu de la séance précédente,**

Le compte-rendu de la séance du 07 juillet 2016 est adopté à l'unanimité, par 8 voix pour et 0 contre.

## **2) Contrat groupe Assurance du personnel communal :**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°1-02/02/2016 de la séance du 02 février dernier, l'assemblée délibérante avait chargé le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre afin de souscrire pour son compte un contrat-groupe d'assurances pour le personnel couvrant les risques statutaires auprès d'une compagnie d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales ou établissements intéressés selon le principe de la mutualisation.

### Objet : Adhésion au contrat standard d'assurance groupe du personnel

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au contrat groupe d'assurances du personnel contre les risques statutaires souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre et que ce contrat arrive à terme au 31 décembre 2016.

Par délibération en date du 02 février 2016, le Conseil Municipal a chargé le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre de souscrire pour son compte, un contrat-groupe d'assurances agréées, cette démarche étant entreprise par plusieurs collectivités territoriales ou établissements intéressés selon le principe de la mutualisation.

Il indique que suite à la mise en concurrence, la commission d'appel d'offre du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre a retenu l'offre du groupement GRAS SAVOYE/CNP pour le contrat standard, aux taux suivants s'appliquant à la masse salariale de la collectivité :

### Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

**Décès, accident de travail, longue maladie / longue durée, maternité, paternité, maladie ordinaire (franchise de 10 jours fermes sur les risques maladie ordinaire et congés longue maladie / longue durée). Taux de cotisation : 4,86 %**

### Agents titulaire et stagiaires contractuel dépendant du régime général :

**Accident de travail, grave maladie, maternité, paternité, maladie ordinaire : (franchise de 10 jours fermes sur les risques maladie ordinaire et grave maladie).**

**Taux de cotisation : 1,05%**

Ce marché prend effet au premier janvier 2017, pour une durée de quatre ans et est résiliable annuellement, sous réserve d'un préavis de six mois.

Outre la base obligatoire d'assiette de la cotisation (traitement indiciaire brut), la collectivité peut choisir d'inclure, la nouvelle bonification indiciaire, les primes et gratifications versées mensuellement à l'exclusion de celles ayant le caractère de remboursement de frais, le supplément familial de traitement, l'indemnité de résidence, et les charges patronales dans la limite de 40 %.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au 1<sup>er</sup> janvier 2017 au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion auprès du groupement GRAS SAVOYE/CNP pour les risques statutaires et de retenir pour assiette de cotisation

- Le traitement indiciaire brut plus la nouvelle bonification indiciaire, les primes et gratifications versées mensuellement à l'exclusion de celles ayant le caractère de remboursement de frais, le supplément familial de traitement, et les charges patronales.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Considérant que l'intérêt de la commune est effectivement d'adhérer au contrat groupe proposé pour les risques visés ci-dessus ;

1° Décide d'adhérer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au contrat standard d'assurance groupe du personnel proposé par le groupement GRAS SAVOYE/CNP et de retenir l'assiette de cotisation proposée par Monsieur le Maire

2° Autorise Monsieur le Maire à signer le certificat d'adhésion à intervenir entre la collectivité, le groupement GRAS SAVOYE/CNP et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre, et toutes pièces y afférentes.

### 3) Travaux école

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le descriptif et le montant estimatif des travaux (HT).

Isolation :

-abaissement des plafonds	6 588,00 €
-sols	8 454,55 €
-volets roulants	

Peinture : 7 918,69 €

Dé moussage de la toiture : 761,46 €

Enduit (mur) : 18 816,48 €

**Montant estimatif : 42 539,18 €**

Monsieur le Maire fait part du montant de l'installation des volets roulants : 8 004,00 € HT.

Le montant global de l'opération s'élève à **56 906,46 € HT, soit 63 651,82 € TTC**, incluant les travaux de l'entrée

Le montant global de l'opération s'élève à **50 543,18 € HT, soit 60 651,82 € TTC**, sans les travaux de l'entrée.

Des travaux de modification de l'entrée de l'école (avancement du portail vers la cour de l'école afin de permettre une entrée pour la mairie indépendante de l'école) vont être demandés afin d'améliorer la sécurité des enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend les délibérations suivantes :

Monsieur le Maire évoque aux membres du Conseil Municipal la possibilité d'entreprendre des travaux afin de réaliser la réfection de l'ensemble des classes de l'école de Tranzault :

- rafraîchissement des peintures intérieures,
- abaissement des plafonds et pose d'un sol en PVC après isolation par l'application d'une résine afin d'améliorer l'isolation et de diminuer les dépenses de chauffage,
- réfection de l'enduit sur les façades est et sud de l'école,
- modification de l'entrée principale pour mise en sécurité.

Cette rénovation permettrait aux enseignants et aux élèves du Regroupement Pédagogique LYS ST GEORGES-SARZAY-TRANZAULT de travailler dans un environnement plus agréable.

Le Maire présente au Conseil Municipal les devis qu'il a demandés à différentes entreprises.

Le montant estimatif de cette opération s'élève à **56 906,46 € H.T** soit **63 651,82 € T.T.C.**.

Cette opération nécessite l'obtention de subventions, il propose donc le plan de financement suivant :

Fonds d'Action Rural	10 323,00 €
DETR	28 453,23 €
Fonds Réserve Parlementaire	"la plus élevée possible"
Autofinancement communal	11 381,29 €
Soit un total de :	<b>56 906,46 €</b>

Le conseil municipal, après avoir entendu la présentation de Monsieur le Maire concernant l'opération de réfection des classes de l'école de Tranzault, par 9 voix pour et 0 contre :

- reconnaît l'opportunité du projet et approuve le plan de financement proposé et présenté ci-dessus,
- autorise le Maire à solliciter une demande de subvention exceptionnelle pour l'opération de réfection des classes de l'école de Tranzault, auprès du sénateur Louis PINTON au titre de la « Réserve parlementaire » et de signer tous documents administratifs s'y rattachant.
- charge le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), et de signer tous documents administratifs s'y rattachant.
- charge le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département au titre du Fonds d'Action Rurale et de signer tous documents administratifs s'y rattachant.

*Arrivée de Monsieur Damien CATHERINEAU à 19 h 45 minutes*

#### **4) SIVU Fougerolles-Sarzay-Tranzault**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le fonctionnement actuel du syndicat et le coût de son organisation. Il évoque aussi l'évolution en baisse, des besoins de travaux sur la commune.

*Arrivée de Monsieur Philippe AMEYE à 20 heures*

Des demandes orales ayant déjà été réalisées auprès de la présidente, Mme LAFARCINADE, un courrier officiel sollicitant une diminution d'un quart de la commune lui sera adressé  
L'ensemble des conseillers approuve cette décision.

## Questions diverses :

### – Effectif scolaire et sécurité :

Pour l'année 2016-2017, l'effectif de 57 enfants est réparti comme suit :

- Maternelle : 21,
- CP, Cours élémentaire : 18,
- Cours moyen : 18

Une baisse de l'effectif est à prévoir dans les deux années à venir.

Concernant la sécurité, une vigilance absolue est de rigueur à tout niveau (serrure aux portails, pas de stationnement devant l'école, ralentir l'accès à l'école).

Cette année, les activités périscolaires sont encadrées par Mmes BIGRAT, COMPAGNON et LIMOUSIN.

### – Action Sociale :

- ✓ la mairie a reçu une demande d'aide pour le chauffage de la part d'une administrée.
- ✓ il convient de retenir une date pour réunir la commission "Actions sociales" afin d'organiser un rassemblement dit des "Anciens", il s'agira du 12 octobre 2016, à 18 heures à la mairie.

### – Place du centre bourg : devis pour les caniveaux

Monsieur le Maire a obtenu des devis pour les caniveaux (2 424 € et 2 700 €)

La bascule a été recouverte en bois, il en reste pour fabriquer des bacs à fleurs.

– Information : Journée portes ouvertes à la Société d'Exploitation de Gournay (**SEG**), filiale du groupe Imerys, le samedi 08 octobre 2016 à 10 heures. Le Maire et ses adjoints s'y rendront.

– Cimetière : la stèle est arrivée, il reste à l'installer. Il convient de mettre en place la procédure pour la reprise des tombes anciennes.

– Affaire LORY : deux courriers seront remis prochainement à l'avocat. Ils attestent de l'utilisation du chemin depuis moins de trente ans pour l'exploitation de champs situés de chaque côté.

– FPIC : Fonds de péréquation intercommunal et communal : Le conseil de communauté Val de Bouzanne a adopté à la majorité des 2/3 dans sa séance du 4 juillet dernier une répartition dérogatoire libre du FPIC (prélèvement et reversement).

Elle nous a transmis les 2 délibérations le 11 juillet dernier, en recommandé avec AR. Dans ce cadre, la réglementation en vigueur prévoit que toutes les communes membres doivent se prononcer sur ce choix dans un délai de 2 mois à compter de la notification par la CdC, soit avant le 11 septembre prochain. Il est très important de rappeler que :

- 1) un conseil municipal qui ne délibère pas avant le 11 septembre sera considéré comme favorable à la répartition dérogatoire libre,
- 2) si une seule commune vote contre cette répartition, c'est la répartition de droit commun qui sera appliquée, soit les montants mentionnés dans les fiches

Nous avons eu connaissance que la commune de Mouhers avait délibéré contre la décision de la CdC. Le droit commun serait appliqué soit l'octroi d'une somme de 8 199, 00 € au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et communal.

– Peintures murales Eglise : les flyers et affiches seront disponibles courant octobre 2016. Il convient de retenir une date pour la signature de la convention pour le lancement de la souscription. Le 19 novembre 2016 sera proposé.

Réunion d'organisation prévue le mercredi 05 octobre à 18 heures à la mairie. Demander de l'aide auprès de Familles Rurales.

– SDEI: une date est à fixer

Prochaine réunion le jeudi 10 novembre 2016 à 20 heures

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 21 heures 25 minutes.**